

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



## METEO

Semaine moins ventée et plutôt sèche à venir.

[Sencrop à l'essai](#)



[Pluie et températures](#)



[Prévisions saisonnières](#)





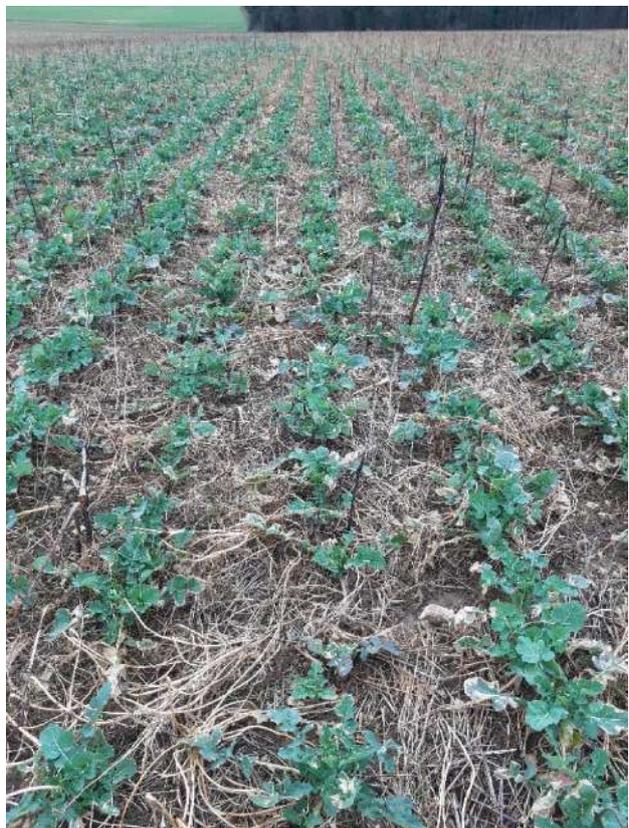
## Stade et état des cultures

Le stade C2 (tige visible) est observé dans toutes les parcelles.

*Colza associé avec luzerne et trèfle*



*Colza associé avec légumineuses gélives*



*Bien que semé en direct dans des conditions un peu grasses, ce colza a réussi à bien s'implanter et l'enracinement est très correct !*



## Insectes – Charançon de la tige

*Pas de captures, pas de piqûres observées. Il fait trop froid et ça souffle !*

### **Conseil**

*Il se peut que le vol reprenne doucement mercredi, journée douce et sans vent. Attendre le prochain bulletin.*

## Fertilisation azotée

*L'apport d'ammo réalisé le 9/02 a commencé à faire effet*



### **Conseil azote**

*Des premiers apports ont été réalisés la semaine dernière.*

*Ils pourront se généraliser cette semaine avec des conditions météo plus propices (sans vent et praticabilité des parcelles).*

### **Quelques stratégies d'apport d'azote sur colza**

		Apports azotés			
		C1	C2 –D1	D1-D2	D2-E
	<b>Dose X</b>	Première décade de février	Mi à fin février	Début mars	Début avril
Colza moyen Potentiel moyen = 30 qx	<b>120 U</b>		<b>60 U (230 Kg/ha de Basamon 26 N – 32.5 SO3)</b>	<b>60 U</b>	
Gros colza Potentiel élevé = 40 qx	<b>140 U</b>		<b>70 U (+soufre)</b>	<b>70 U</b>	
Colza moyen Potentiel élevé = 40 qx	<b>160 U</b>	<b>50 U</b>	<b>65 U (250 Kg/ha de Basamon 26 N – 32.5 SO3)</b>		<b>45 U</b>

## Conseil soufre

Le soufre est à apporter quand vous le souhaitez. Apporter environ **60 unités** vers la fin février.

**Si apport régulier d'effluents, apporter 40 unités** (20 m<sup>3</sup> de lisier amènent 45 unités de soufre, 20 tonnes de fumier amènent 40 unités de soufre, 20 m<sup>3</sup> de digestat amènent 20 unités de soufre).



## BLE

### Stade et état des cultures

Les blés vont du stade 3 feuilles pour les semis tardifs de fin novembre à plein tallage pour les semis de début octobre.

*Blé de colza semé le 30/09...*

*...blé de soja semé le 25/10*



*Blézerne semé vers la mi-octobre*



*Blé semé au 30/09 – les trèfles blancs devraient repartir – beaucoup de stolons en surface*



*Le trèfle blanc s'implante grâce à ses stolons et le système racinaire est très fourni. Après destruction, le trèfle blanc peut relarguer des quantités non négligeables d'azote.*



*Blé ravagé par le nuisible N°1 de Haute-Saône !*



## Désherbage

### **La priorité est au désherbage des graminées !**

Les conditions météo plus calmes annoncées pour cette semaine vont vous permettre de réaliser quelques dés herbages.

*Vulpins et bromes sur une bordure dans une parcelle de blé - prévoir  
ABAK 0.2 à 0.25 Kg/ha + mouillant + SAM  
(possibilité de fractionner)*



*Brome reconnaissable aux poils sur les feuilles*



*Shéardie reconnaissable à ses cotylédons ronds : cousine du gaillet*



*Coquelicots*



*... et parcelle dés herbée au DAIKO + FOSBURI  
L'efficacité du programme semble correcte*

Témoign non désherbé : vulpins coquelicots...



### Délais entre intervention

#### Délais entre intervention

Il convient de respecter un délai entre 2 interventions pour ne pas engendrer de phyto sur les cultures :

**AZOTE LIQUIDE - HERBICIDE** (Anti-graminées) : 4 jours

**HERBICIDE - AZOTE LIQUIDE** : 2 jours

**HERBICIDE - REGULATEUR\*** : 0 à 1 jour

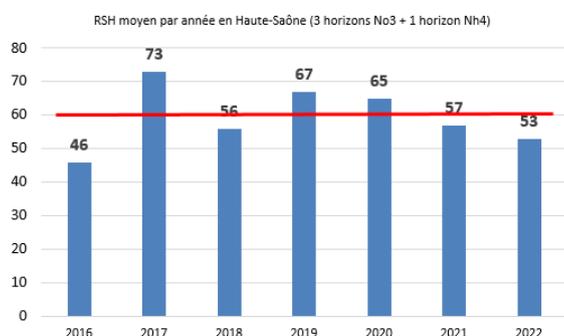
**REGULATEUR\* - HERBICIDE** : 0 à 1 jour

**AZOTE LIQUIDE - REGULATEUR\*** : 0 jour

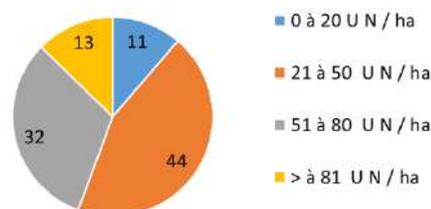
## Fertilisation azotée

RSH et exemples de calcul de dose d'azote à apporter : voir Agrosaône N°3.

### Résultats RSH 2022 en Haute-Saône



### Résultats RSH 2022 Répartition par classe

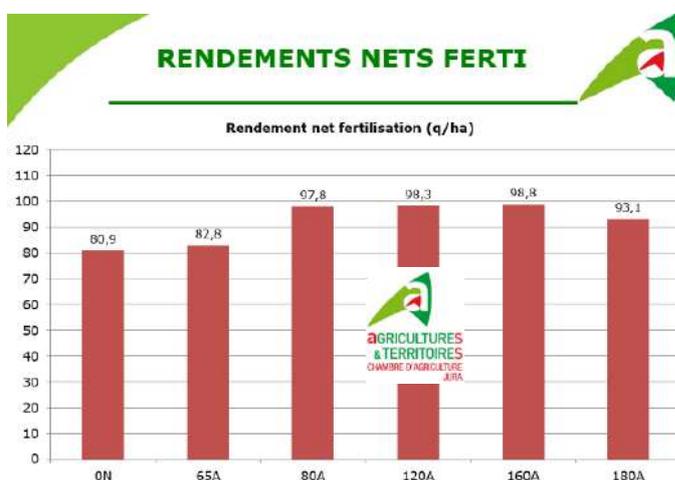


Les RSH 2022 sont dans la moyenne des 6 dernières années. Une petite moitié des parcelles ont des RSH > à 50 unités. Il apparaît intéressant de valoriser les RSH élevés avec les prix d'azote actuels, cela permet de faire quelques économies.

### Et faut-il tenir compte des gros RSH ?

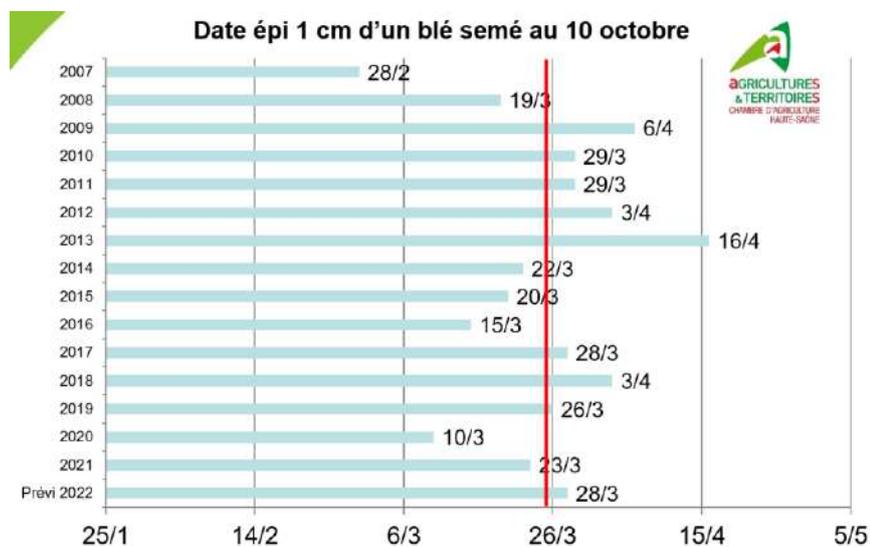
Voir ci-dessous les résultats d'un essai 2017 de la CA39. RSH de 100u – potentiel 80 qx – dose X = 120 U  
La dose X de 120 U procure un gain net équivalent à X-40 et X+40 !

Cela peut être l'occasion pour vous de faire des bandes tests et de mesurer les rdts et protéines obtenus avec différentes doses d'azote.



## Stade épi 1 cm

D'après les simulations du modèle Arvalis sur la station de Chargey les Gray, le stade épi 1 cm est prévu aux alentours du 30/03 pour un semis du 10/10. L'année 2022 est proche d'une année « normale ».



*Premier apport réalisé sur notre essai*



## **Conseil**

*Des premiers apports ont été réalisés. Cette semaine, il devrait y avoir davantage de créneaux météo sans vent...*

Stratégies d'apports possibles

Stratégie d'apports	Exemple de Dose X calculée	Apports azotés			
		Fin tallage	Décollement épi – épi 1 cm	1-2 nœuds	Sortie dernière feuille
Dates approximatives		Mi à fin février	Entre le 1 <sup>er</sup> et le 15/03	1 <sup>ere</sup> décade d'avril	Fin avril
Si une météo pluvieuse se dessine puis pilotage	175 U	40 U	65 U	40 U	30 U
Si beau temps avec pluies bien réparties	175 U	40 U	105 U		30 U
Si une météo sèche se dessine puis pilotage	175 U	70 U	75 U		30 U
Si une météo sèche se dessine sans pilotage	175 U	80 U	95 U		
La météo n'a pas permis de passer au stade tallage	175 U		120 U	55 U	
Le RSH est proche de 100 unités	120 U		75 U	45 U	

## Soufre

### Conseil

Une vingtaine d'unités devrait suffire cette année. Quoiqu'il en soit, ne pas dépasser 40 unités de soufre.



## ORGE HIVER

### Stade et état des cultures

Stade plein tallage sur l'ensemble des parcelles.

*Galerie de ver anécique sous sa cabane dans cette orge*



### Désherbage

Les conditions météo plus calmes annoncées pour cette semaine vont vous permettre de réaliser quelques désherbages de ray-grass ou folles avoines, graminées encore maîtrisables grâce au pinoxaden.

### Fertilisation azotée

*Voir Agrosaône N°3 quelques exemples de calcul de dose d'azote à apporter.*

### Conseil

*Voici quelques exemples de stratégies d'apport en fonction de l'utilisation des graines d'orge (brasserie ou fourragère).*

Stratégie d'apports	Exemple de Dose X calculée	Apports azotés		
		Fin tallage	Décollement épi – épi 1 cm	1-2 nœuds
Dates approximatives		mi-février	1ere décade de mars	1ere décade d'avril
orge de brasserie	140 U	80 U	60 U	
orge fourragère	140 U	50 U	50 U	40 U



## ORGE de PRINTEMPS semée à l'automne

### Fertilisation azotée

Le tallage débute sur les semis de la mi-novembre.  
**Attendre le début tallage pour faire le premier apport.**



## ORGE de PRINTEMPS semée ce printemps 2022

**Les semis devraient démarrer cette semaine dans les situations bien ressuyées.**



## SOJA

### PREPARER LA CAMPAGNE 2022

Voir Agrosaône N°2.

Guide 2021 ([cliquez](#))

Variété recommandée pour 2022 ([cliquez](#))



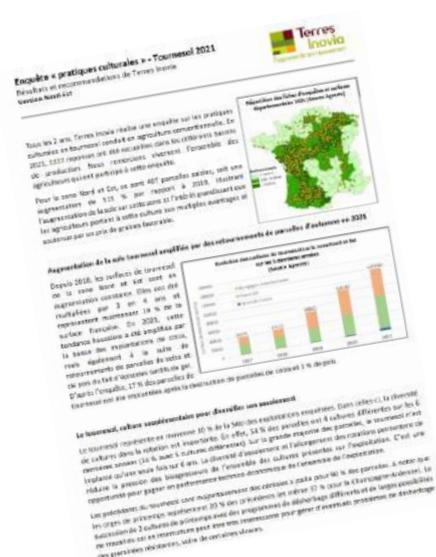
## TOURNESOL

### PREPARER LA CAMPAGNE 2022

Voir Agrosaône N°3.

Guide 2022 ([cliquez](#))

**Enquête « pratiques culturales » - Tournesol 2021**  
**Résultats et recommandations de Terres Inovia - Version Nord-Est ([cliquez](#))**

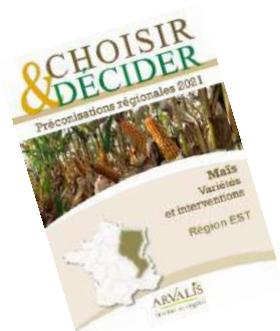




## MAIS

### PREPARER LA CAMPAGNE 2022

Télécharger le guide maïs Arvalis 2021 ([cliquez](#))



**Choix des variétés de Maïs** ([cliquez](#))



## POIS de printemps

Voir Agrosaône N°4.



## POIS d'hiver

### Désherbage

Voir Agrosaône N°4.



## Féverole de printemps

Voir Agrosaône N°4.



### LUZERNE

Apporter le soufre sur les luzernes : par exemple 150 kg/ha de polysulfate.

### Méteils d'hiver

Apporter environ 60 unités d'azote.

*Soufre : quelle que soit la situation, ne pas dépasser 40 unités de soufre.*

*Méteil triticale avoine vesce pois*



### Méteils de printemps

Quelques exemples de mélanges à semer au printemps ([extrait du guide technique des mélanges fourrager – AFPF](#)).

### LUZERNE : SEMIS DE PRINTEMPS

Attendre début mars pour semer.

## Couverts

### Couvert infesté de vulpins

La destruction mécanique ou chimique de ces couverts avant le semis de la culture de printemps empêchera les graminées adventices de grainer. Deux années d'affilée de cultures de printemps permettront de déstocker les graines de vulpins et ray-grass.



### Couvert infesté de ray-grass



*Seigle pour métha 2022 / CIVE (tournesol sorgho moha) / Ray grass / maïs ensilage 2020.*

*Sur cette rotation, on peut estimer que les plantes ont produit une dizaine de tonnes de MS / ha de systèmes racinaires. Les systèmes racinaires morts et vivants des cultures successives, nourrissent la vie du sol, enrichissent le sol en mat. organiques, permettent au sol d'acquérir une bonne stabilité structurale grâce aux exsudats et à leur structure riche en carbone. Le sol est aéré, oxygéné, et doté d'une bonne porosité verticale qui permet à l'eau de s'infiltrer correctement. Le carbone organique issu des racines est 5 fois plus stable que celui des parties aériennes.*

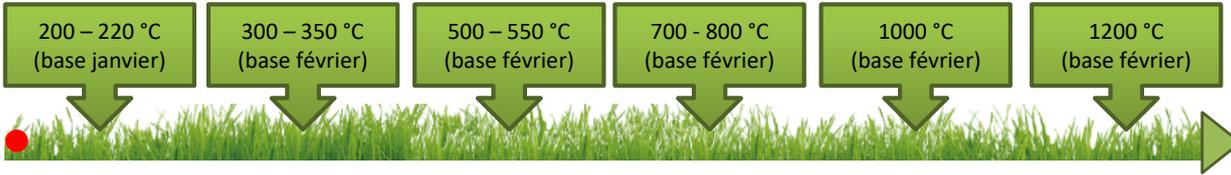
*Les apports de digestat + les systèmes racinaires + parfois laisser les couverts en intégralité sur la parcelle = permettent de compenser les exportations des végétaux vers la métha.*





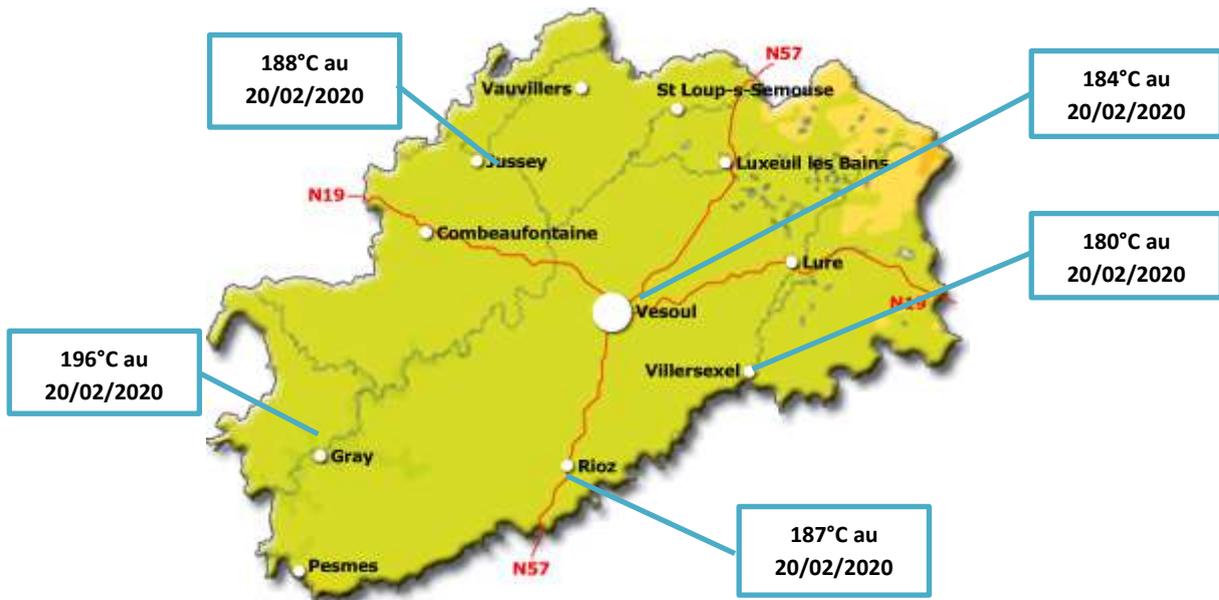
# Le coin de l'herbe

● Cumul actuel degrés-jours



Tallage		Epi 5 cm	Début épiaison	Début floraison	Floraison
Apport azote	Mise à l'herbe	Fin déprimage	Enrubannage, ensilage	Foin précoce	Foin tardif

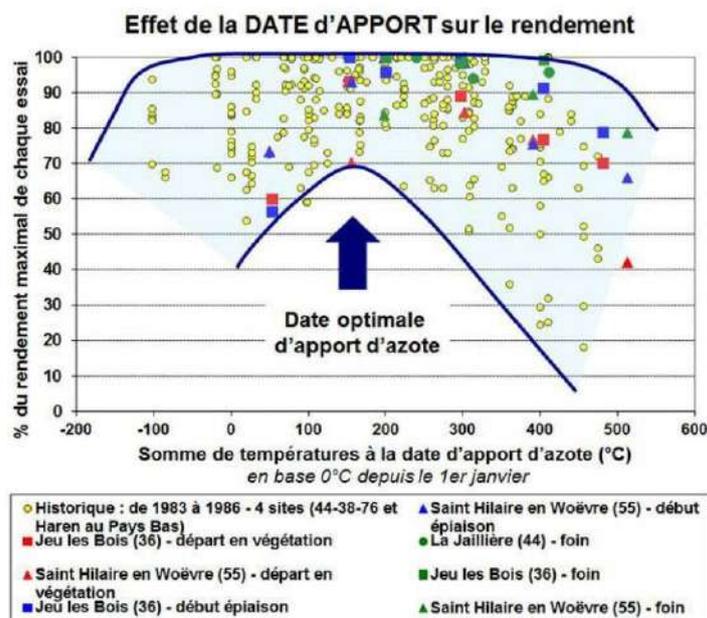
°C en base janvier



## Fertiliser à 200 degrés et c'est gagné !

Comme tous les ans à l'approche des 200 degrés-jours, c'est l'époque pour fertiliser. En effet, ce repère de somme de températures indique le démarrage de la végétation et donc la période optimale pour que les cultures/prairies profitent des apports d'azote rapidement assimilable.

Contacts : Margaux Reboul Salze – Chambre d'Agriculture de Haute-Saône : 03.84.77.14.34 – [margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr](mailto:margaux.reboul-salze@haute-saone.chambagri.fr)



© ARVALIS – Institut du végétal

Comme le montre le graphique ci-dessus, plus on s'écarte des 200 degrés-jours, plus l'impact de la fertilisation est variable...

Vous pouvez vous reporter aux **conseils** donnés par **Didier Tourenne** dans 3 épisodes de **Radio Prairies** :

- Episode 27 - Fertilisation organique : [https://www.youtube.com/watch?v=p\\_4ZA9iswrl](https://www.youtube.com/watch?v=p_4ZA9iswrl) (3'40 min et 5'12 min)
- Episode 28 - Fertilisation PK : <https://www.youtube.com/watch?v=hW-qNJYeqf4>
- **Episode 29 - Fertilisation azotée** : <https://www.youtube.com/watch?v=7dM0FtfH5iw> (2'26 min)

### Effluents liquides (lisiers ou fientes de volailles)

L'**azote** contenu dans ces produits est très **facilement** libérable et donc **assimilable** par les plantes. Pour limiter les pertes (et par la même occasion la pollution), il faut **apporter ces produits au plus près des besoins** des plantes soit au moment du **démarrage de végétation** qui équivaut au franchissement des **200 degrés-jours** (base 0°C au 1<sup>er</sup> janvier).

### Effluents solides (fumiers ou composts)

Ces produits nécessitent du temps pour être décomposés et donc apporter de l'azote mobilisable par les plantes. Ils agissent sur le long terme en libérant des nitrates lorsque le sol est réchauffé et oxygéné (pour favoriser le travail des micro-organismes). Il faut donc avoir conscience que les apports réalisés au printemps seront profitables sur du long terme à la prairie, le temps que la matière organique soit incorporé dans le sol. Des essais dans le Doubs ont montré que la production d'herbe était en moyenne meilleure pour des épandages d'automne (octobre – novembre) qu'en sortie d'hiver (mars). Attention à bien respecter la réglementation en matière de distance vis-à-vis des cours d'eau.

## Besoins des prairies

Le **besoin** d'une prairie **dépend** surtout de sa **productivité** et de la **proportion en légumineuses**. Dans le tableau ci-dessous, la **dose d'azote** à apporter est à **diviser par 2** dans le cas de prairies à **dominantes légumineuses**. A noter qu'un apport d'azote sur une prairie de moins d'un an risque de pénaliser l'implantation des légumineuses.

Voici la **grille de conseils de fertilisation NPK et Ca/Mg des prairies** (source : GREN Auvergne-Rhône-Alpes)

Utilisation de la prairie	Production annuelle de la prairie	Besoins annuels (en unités/ha/an) (2)					
		Azote N (3)		P2O5	K2O	MgO	CaO (4)
		si apports organiques réguliers (tous les ans ou 1 an sur 2)	Si apports organiques occasionnels (1 an sur 3 ou plus)				
Pâturage seule	<b>faible</b> (3 à 4 tMS/ha/an)		20	10	20	30	100
	<b>moyenne</b> (4 à 5 tMS/ha/an)	30	50	10	25	40	130
	<b>élevée</b> (5 à 6 tMS/ha/an)	60	80	15	30	50	160
	<b>très élevée</b> (6 à 7 tMS/ha/an)	100	120	15	35	60	190
Fauche tardive (5) + Pâturage	<b>moyenne</b> (4 à 5 tMS/ha/an)	10	30	30	70	30	120
	<b>élevée</b> (5 à 6 tMS/ha/an)	30	50	35	80	35	150
	<b>très élevée</b> (6 à 7 tMS/ha/an)	60	70	40	90	40	180
Fauche tardive (5) + Regain + Pâturage	<b>moyenne</b> (4 à 5 tMS/ha/an)	20	40	30	80	30	120
	<b>élevée</b> (5 à 6 tMS/ha/an)	40	60	35	90	35	150
	<b>très élevée</b> (6 à 7 tMS/ha/an)	60	80	40	100	35	180
Fauche précoce (6) + Pâturage	<b>moyenne</b> (5 à 6 tMS/ha/an)	60	80	35	100	30	160
	<b>élevée</b> (6 à 7 tMS/ha/an)	80	100	40	110	35	190
	<b>très élevée</b> (7 à 8 tMS/ha/an)	100	120	45	120	40	230
Fauche précoce (6) + Regain + Pâturage	<b>moyenne</b> (6 à 7 tMS/ha/an)	80	120	40	130	30	180
	<b>élevée</b> (7 à 8 tMS/ha/an)	100	140	50	145	40	210
	<b>très élevée</b> (8 à 10 tMS/ha/an)	120	160	60	160	50	240

- (1) Cette grille conseil est adaptée pour toutes les prairies permanentes ou temporaires à dominante graminées, qu'elles soient situées en zone vulnérable ou non. Dans le cas de prairies riches en légumineuses, la dose d'azote à apporter sera divisée par 2.
- (2) Le calcul des besoins annuels tient compte des restitutions au pâturage.
- (3) Pour les besoins en azote, il ne s'agit pas de l'azote total, mais de l'azote minéral qui doit être apporté par les engrais minéraux ou par l'azote rapidement disponible (ou azote efficace) fourni par les apports organiques (voir tableau n°2).
- (4) Pour le calcium, les besoins sont exprimés en « équivalents CaO ».
- (5) Fauche « tardive » réalisée au stade début floraison à floraison des graminées sous forme de foin.
- (6) Fauche « précoce » réalisée au stade début épiaison à épiaison des graminées sous forme d'ensilage, d'enrubannage ou de foin ventilé.

Valeurs fertilisante moyenne pour quelques produits (source : GREN Auvergne) :

Produits	Composition moyenne en unité par tonne ou par m <sup>3</sup>				
	Azote N			P2O5	K2O
	N total	N efficace apport automne	N efficace apport printemps		
Lisier bovin pur	4.0	1.6	1.6	2.0	5.0
Lisier bovin dilué (eaux vertes et eaux blanches)	2.7	1.1	1.1	1.1	3.3
Lisier bovin très dilué (eaux vertes, eaux blanches et eaux brunes)	1.6	0.6	0.6	0.8	2.4
Purin de bovin pur	3.0	1.8	1.8	0.9	5.7
Purin bovin dilué (eaux vertes, eaux blanches et eaux brunes)	0.4	0.2	0.2	0.2	1.5
Lisier porc à l'engrais	7.3	4.4	4.4	4.8	5.9
Lisier porc mixte	4.3	2.6	2.6	3.8	2.6
Lisier porc naisseur	3.5	2.1	2.1	2.7	2.3
Fumier volaille standard sortie bâtiment	29.3	14.7	14.7	25.0	20.0
Fumier volaille label sortie bâtiment	20.0	10.0	10.0	18.0	15.0
Fumier volaille standard après stockage	22.3	11.2	11.2	25.0	20.0
Fumier volaille label après stockage	15.0	7.5	7.5	18.0	15.0

Exemple de calcul : un apport de 30m<sup>3</sup>/ha de lisier de bovin pur sur une prairie au printemps correspond à un apport de 48 N (30 m<sup>3</sup> x 1,6 unités/m<sup>3</sup>) + 60 P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> (30 m<sup>3</sup> x 2 unités/m<sup>3</sup>) + 150 K<sub>2</sub>O (30 m<sup>3</sup> x 5 unités/m<sup>3</sup>)

Exemple de calcul : un apport de 25 t/ha de fumier de bovin pur sur une prairie au printemps correspond à un apport de 15 N (25t x 0,6 unités/t) + 65 P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> (25t x 2,6 unités/t) + 180 K<sub>2</sub>O (25t x 7,2 unités/t).

Produits	Composition moyenne en unité par tonne ou par m <sup>3</sup>				
	Azote N			P2O5	K2O
	N total	N efficace apport automne	N efficace apport printemps		
Fumier de bovin	5.5	0.8	0.6	2.6	7.2
Fumier d'ovin	6.7	1.0	0.7	3.5	10.0
Fumier de caprin	6.1	0.9	0.6	5.2	7.0
Fumier de cheval	6.2	0.6	0.3	3.0	9.0
Compost fumier bovin	8.0	0.8	0.4	4.5	10.0
Compost fumier ovin ou caprin	11.5	1.1	0.6	7.0	19.5



## Entretien des haies et des bosquets ([cliquez](#))

**RÔLE DES HAIES ET BOSQUETS :**  
DES BÉNÉFICES POUR L'HOMME ET LA NATURE

**EAU**

- Frein au ruissellement de l'eau
- Frein à l'érosion des sols
- Protection des berges
- Épuration

**PAYSAGE**

- Intégration des bâtiments
- Structuration du paysage

**BIODIVERSITÉ**

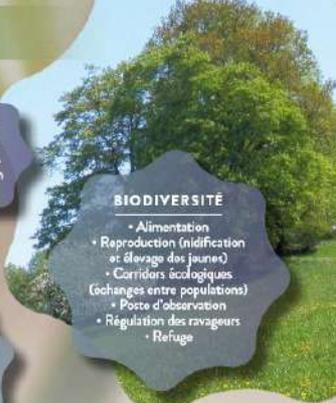
- Alimentation
- Reproduction (nidification et élevage des jeunes)
- Corridors écologiques (échanges entre populations)
- Poste d'observation
- Régulation des ravageurs
- Refuge

**THERMIQUE**

- Brise-vent
- Bien-être animal
- Protection des cultures

**SOURCE DE REVENUS**

- Production de bois d'œuvre et de chauffage
- Paillage



**Je viens d'acquiescir ou de reprendre l'exploitation d'un terrain sur lequel la végétation n'a pas été entretenue depuis de nombreuses années. Je souhaite effectuer une régénération des terrains en taillant des haies, coupant des arbres, supprimant des haies ou bosquets.**

**Je souhaite entretenir la clôture qui est au milieu de ma haie. Comment puis-je procéder ?**

Deux cas de figure sont possibles :

I. Je souhaite conserver la haie à son emplacement d'origine. Ce qu'il est possible de faire sans autorisation administrative\* préalable :

A - Je procède à un entretien léger en coupant les branches latérales de la haie dans la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre de l'année n et le 14 mars de l'année n+1\*\*, puis je positionne une nouvelle clôture en bordure de haie ;

B - J'entretiens ensuite régulièrement la haie pour couper ce qui dépasse de la nouvelle clôture en respectant les bonnes pratiques énoncées dans le paragraphe 1.

II. Je souhaite profiter de l'entretien de ma clôture pour déplacer la haie : se référer au paragraphe 3.

**Dans le cas particulier d'un déplacement pour un meilleur emplacement environnemental de la haie ou titre de la réglementation Politique agricole commune (PAC), je joins la demande préalable obligatoire à ce titre qui inclut la localisation de la haie replantée.**

B - Avant de commencer ces travaux, je sollicite l'avis de la Direction départementale des territoires (DDT) ou de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) - voir coordonnées ci-après) sur la base de l'état de lieux et du projet de travaux afin de vérifier leur faisabilité au regard des réglementations PAC, espèces protégées, Natura 2000 (une évaluation d'incidence peut être nécessaire) et arrêté de protection de biotopes (APB), et d'évaluer le linéaire de haies à replanter dans la mesure où une compensation de la destruction de haies ou bosquets serait à prévoir au titre de ces réglementations.\*



**CE QUE JE PEUX FAIRE :**

**1** Je souhaite effectuer une taille d'entretien d'une haie ou d'un bosquet afin d'en limiter l'expansion.

Cette taille est possible sans autorisation administrative\* préalable en respectant les conditions cumulatives suivantes :

- qu'elle soit réalisée entre le 1<sup>er</sup> septembre de l'année n et le 14 mars de l'année n+1\*\* ;
- que la taille d'entretien ne modifie pas la structure globale et profonde de la haie ou du bosquet (pas de coupe à blanc) ; cette taille doit viser à ne couper que les pousses végétatives récentes en conservant l'ossature et le couvert de la formation végétale.

**2** Ma haie ou mon bosquet comportent plusieurs étages et des pieds d'arbres et/ou branches matures. Je souhaite couper ce bois mature et l'exploiter.

Cette coupe est possible sans autorisation administrative\* préalable, en respectant les conditions cumulatives suivantes :

- que la coupe soit réalisée entre le 1<sup>er</sup> septembre de l'année n et le 14 mars de l'année n+1\*\* ;
- que la coupe du bois mature présent dans la haie ou le bosquet ne modifie pas la structure globale et profonde de la haie ou du bosquet (pas

\* autorisations administratives relatives à la PAC et aux espèces protégées. Attention aux autres réglementations qui pourraient nécessiter d'autres autorisations : voir paragraphe sur les haies et la réglementation.

\*\* ces dates, intégratives des enjeux espèces protégées, peuvent être plus ou moins restrictives dans certaines zones protégées par un APB en raison de la sensibilité des espèces présentes.



## En stage avec l'AFPASA.... A venir !

### **GESTION DU PATURAGE ET VALORISATION DE L'HERBE EN ELEVAGE ALLAITANT**

Date : mercredi 2 mars 2022

Lieu : Maison des agriculteurs VESOUL (70)

Intervenant : Margaux REBOUL SALZE conseillère fourrage

Responsable du stage : Mickaël GREVILLOT

### **COMMENT INSTALLER UN PROJET AGROFORESTIER SUR MON EXPLOITATION ?**

Date : mercredi 2 mars 2022

Lieu : VESOUL (70)

Intervenants : Séverine Le Bot Humblot conseillère forêt (CIA 25/90) et Damien JOLISSAINT conseiller forêt (CA70)

Responsable du stage : Mickaël GREVILLOT

### **CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE HVE, HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE NIVEAU 1,2 ET 3 : S'ENGAGER DANS LA CERTIFICATION**

Dates : lundi 7 mars et lundi 28 mars 2022

Lieu : VESOUL (70)

Intervenant : Pierrick TARIN, conseiller de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône

Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

### **CONDUITE DES CULTURES : L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA LUTTE CONTRE LES BIO AGRESSEURS ET LA REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

Date : mercredi 9 mars 2022

Lieu : VESOUL (70)

Intervenants : Emeric COURBET, conseiller grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône et Margaux Reboul Salze, conseillère systèmes herbagers à la Chambre d'Agriculture 70 ayant suivi la formation spécifique CLIMAT XXI.

Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

### **CONDUITE DES CULTURES : FERTILITÉ DES SOLS ET FERTILISATION DES CULTURES**

Date : jeudi 17 mars 2022

Lieu : VESOUL (70)

Intervenant : Emeric COURBET, conseiller grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône

Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

### **SAVOIR TRIER ET MANIPULER SES BOVINS À CHEVAL**

Dates : lundi 21 et mardi 22 mars 2022

Lieu : JUSSEY (70)

Intervenant : Étienne GALLINE

Responsable du stage : Christelle DEPLANTE

**Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles.**

Toutes nos formations sont consultables sur notre site internet [www.afpasa70.fr](http://www.afpasa70.fr) (programmes, tarifs et conditions générales envoyés sur demande) Rejoignez-nous sur notre page Facebook : Afpasa Vesoul

### **Renouvellement Certiphyto « Décideur en exploitation agricole »**

**Dates : mardi 22 mars 2022 et jeudi 31 mars 2022**

**Lieu :** Maison des agriculteurs de Vesoul

**Intervenants :** Conseillers Agronomie/environnement

**CA 70**

**Responsable du stage :** Emeline HUMBERT - AFPASA

Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône  
17 quai Yves Barbier - BP 20189  
70004 VESOUL  
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

**Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...**



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

